

Les coûts routiers non couverts du trafic lourd

- La circulation des poids lourds et des tracteurs pour semi-morques nous oblige à construire nos autoroutes jusqu'à 20 % plus larges et à agrandir des tunnels, voire à surélever des ponts. Il en résulte des coûts supplémentaires non supportés par le trafic marchandises routier. Ce sont la collectivité et les automobilistes qui les paient. Cela représente environ un milliard de nos francs par année, ou 400 francs par automobile. -

L'influence de la dimension des véhicules (largeur, longueur, hauteur) sur les coûts d'établissement de routes n'est pas encore prise en considération dans toute sa mesure. Pour chaque route, ce sont des véhicules qui déterminent en particulier la largeur du corps de route ainsi que le gabarit d'espace libre, soit l'espace qui doit rester pour le véhicule.

La largeur de la voie de roulement d'une "autoroute à automobiles" est de 20 pour cent inférieure à celle d'une "autoroute à camions". En outre, les dimensions des ouvrages de raccordement sont sensiblement plus petites par suite de hauteurs libres plus faibles, et les surfaces d'excavation des tunnels se réduisent de 40 à 50 pour cent. Si l'on récapitule ces influences isolées, on constate que les coûts d'une "autoroute à voitures" pourraient être diminués de 10 à 20 % par rapport aux charges actuelles nécessaires pour les routes nationales suisses.

Sur un montant global d'investissements attendus de quelque 40 milliards pour le réseau des routes nationales, la part réservée aux seules autoroutes est par conséquent de 4 à 8 milliards de francs. Cela correspond à des coûts annuels de 300 à 600 millions de francs pour l'exploitation, l'entretien, les intérêts et les amortissements. Les mêmes considérations s'appliquent aux routes cantonales et communales. En comptant tout ce qui touche au

réseau routier, les charges non couvertes annuellement seraient donc d'au moins un milliard de francs pour la catégorie "véhicules larges et hauts". Cette catégorie comprend de loin la plus grande partie des camions, trains routiers et tracteurs pour remorques. Il reste à savoir pendant combien de temps encore la collectivité sera d'accord de payer pour des charges routières du trafic lourd dont elle n'est pas responsable.

spu